

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 327

présenté par
Mme Billard, Mme Fraysse et M. Muzeau

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.